

1. POUR QUI ?

Pour les enfants de 3 à 17 ans, résidents sur la communauté de communes ou extérieurs.

Les enfants sont répartis par tranche d'âges : les maternelles, les moyens (CP, CE1, CE2) et les grands (CM1, CM2, 6^{ème}) classes à la rentrée 2017.

Les Ados (13-17 ans)

2. Où ET QUAND ?

HIVER du 26 février au 9 mars (10 jours)		
lieu	age	date inscription
Grand Rullecourt	3/12 ans	08-janv.
Mondicourt	3/12 ans	
Monchy au bois	3/12 ans	
Duisans	3/12 ans	
Savy Berlette	3/12 ans et 13/17 ans	
Saulty	13/17 ans	

PRINTEMPS lun 23 avril au vend 4 mai (8 jours) fermé le lun 30 avril		
lieu	age	date inscription
Grand Rullecourt	3/12 ans	12-mars
Mondicourt	3/12 ans	
Bienvillers au bois	3/12 ans	
Warlus	3/12 ans	
Savy Berlette	3/12 ans et 13/17 ans	
Saulty	13/17 ans	

AUTOMNE du lundi 22 au Mer 31 octobre (8 jours)		
lieu	age	date inscription
Grand Rullecourt	3/12 ans	23-sept.
Mondicourt	3/12 ans	
Bienvillers au bois	3/12 ans	
Berneville	3/12 ans	
Savy Berlette	3/12 ans et 13/17 ans	
Saulty	13/17 ans	

ETE JUILLET du lun 9 au vend 27 juillet (15 jours)		
lieu	age	date inscription
Grand Rullecourt	3/12 ans	14-mai
Mondicourt	3/12 ans et 3/17 ans	
Orville	3/12 ans	
Saulty	3/12 ans	
Monchy au Bois	3/12 ans	
Duisans	3/12 ans et 3/17 ans	
Habarcq	3/12 ans	
Warlus	3/12 ans	
Avesnes le Comte	3/12 ans et 3/17 ans	
Izel les Hameau	3/12 ans	
Savy Berlette	3/12 ans et 3/17 ans	

ÉTÉ AOUT du lundi 30 juillet au vend 24 aout (19 jours)		
lieu	age	date inscription
Saulty	3/12 ans	14-mai
Berneville	3/12 ans	
Bienvillers au bois	3/12 ans	
Haute Avesnes	3/12 ans	
Izel les Hameau	3/12 ans	

MERCREDI du lundi 1 janvier au mercredi 4 juillet (fermé le 9 mai?)		
lieu	age	date inscription
Tincques	3/12 ans	mi aout
Habarcq	3/12 ans	

3. HORAIRES

07h30-08h30	garderie
08h30-09h30	accueil échelonné
09h30-12h00	activités
12h00-14h00	retour maison ou cantine
14h00-17h30	activités
17h30-18h30	garderie

3. INSCRIPTIONS

Modalités pour les petites vacances

Les inscriptions se font

- à la demi-journée
- à la journée
- à la semaine

Modalités pour les vacances d'été

Pour les enfants nés en 2015/2014/2013/2012

Les inscriptions se font

- à la journée
- à la semaine

Pour les enfants nés de 2011 à 2001

Les inscriptions se font à la semaine (4 jours pour la semaine 33)

Quand et où ?

➤ sur le site internet campagnesartois.fr

Les familles doivent se créer un espace famille personnel avec une adresse mail et un mot de passe envoyé à l'adresse mail en s'inscrivant.

Il faut remplir à la première connexion tous les champs concernant la famille, le ou les enfants, les responsables légaux, les interlocuteurs...ou mettre à jour les informations si vous avez déjà votre espace famille

Les dates d'inscriptions en choisissant le lieu et les dates

Chaque information peut être modifiée à tout moment

Les modifications de dates et lieux ne seront plus possible par internet à partir du 30 juin

➤ Si vous n'avez pas internet

Aux sièges de la communauté de communes

➤ A partir du mercredi précédent le début des centres

Uniquement en se rendant sur les lieux des centres si les places le permettent et pour minimum 48h après la demande pour les petites vacances

et une semaine après pour les vacances d'été

Nous prenons les inscriptions jusqu'au mercredi soir pour la semaine suivante

Aucune exception ne sera prise en compte

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE SI DES FACTURES D'ANCIENS CENTRES SONT EN ATTENTE EN TRESORERIE

Papiers obligatoires

- Photocopie de l'aide aux temps libres (bons caf) pour les bénéficiaires afin de bénéficier du tarif et de la réduction journalière de la caf
- Feuille d'imposition pour les personnes en dessous de 25000 euros de revenu fiscal afin de bénéficier du tarif

Les documents **DOIVENT ÊTRE DONNES A CHAQUE CENTRE**

Sans inscription par internet et SANS RETOUR D'UNE CONFIRMATION PAR UN MAIL l'enfant ne pourra être pris en charge au centre de loisirs, Celle-ci ne sera envoyée que si tout le dossier est correctement complété.

4. TARIFS

Les tarifs sont applicables à partir de FEVRIER 2018

	Familles quotient familial inférieur à 617 * (Bénéficiaires Bons A.T.L.)		Famille au revenu fiscal <u>inférieur</u> à 25 000€/an		Famille au revenu fiscal <u>supérieur</u> à 25 000€/an		Extérieurs	
	1 enfant	A partir de 2 enfants	1 enfant	A partir de 2 enfants	1 enfant	A partir de 2 enfants	1 enfant	A partir de 2 enfants
Tarif Demi-journée	3€	2.50€	3.50€	3€	4€	3.20€	6€	5.50€
Tarif Journée	5€	4.50€	6.50€	5.50€	7.50€	6€	12€	11€
Tarif Semaine	24€	22€	31€	26.50€	35€	28.50€	60€	55€

5. REPAS

Une cantine est proposée pour les enfants le midi de 12h00 à 14h00

Les inscriptions se font par internet ou à la com. de com. au moment des inscriptions de centre

Les repas doivent être réservés maximum la veille avant 10h00.

Après cette heure, les repas ne seront plus pris en compte et l'enfant ne pourra pas manger à la cantine

Le prix est de 4 euros

6. FAMILLES BENEFICIAIRES DE L'AIDE AUX TEMPS LIBRES

Les bons caf sont pris en compte si l'enfant participe à **4 jours minimum consécutifs ou non pour une période de vacances** à hauteur de 51 jours dans l'année par enfant.

Le prix journée est déduit de la facture.

Pour que les familles en bénéficient, elles doivent **obligatoirement** fournir un duplicata du papier vert transmis par la CAF (papier reçu courant janvier par les familles ayant droit)

7. FACTURATION

Une facture sera établie et envoyée aux familles ou aux coordonnées du responsable choisi dans le formulaire, après chaque période de vacances et sera à régler directement au trésor public.

Les chèques vacances sont acceptés.

8. ATTESTATIONS EMPLOYEURS

Certains employeurs ou comité d'entreprise accordent une aide pour les centres de loisirs.

Les imprimés sont à remettre aux directeurs du centre et seront remplis et renvoyés aux familles une fois les factures réglées auprès du trésor public.

9. ACCUEIL ET SORTIE

- L'accueil : les enfants doivent être accompagné, le parent doit obligatoirement prévenir un animateur de son arrivée afin qu'il soit pointé sur le registre de présence pour tout enfant **Sauf les enfants autorisés à venir ou repartir seul.**

- La sortie des enfants se fait en présence de l'animateur dans la salle des enfants
L'enfant ne peut partir sans l'accord de l'animateur.
 - Un enfant peut repartir seul uniquement s'il a + de 10 ans et que les parents l'ont précisé lors de l'inscription.
 - Les enfants sont rendus aux parents et aux personnes habilitées à reprendre les enfants (liste complétée dans le formulaire d'inscription). Dans le cas contraire, une autorisation devra être signée par les parents.
- Il est indispensable de prévenir si une personne a l'interdiction de reprendre l'enfant
ATTENTION il est impossible pour nous en cas de divorce de refuser à un parent de reprendre son enfant sans présentation préalablement du jugement.

10. PLANNING, SORTIES, MINI SEJOURS

Le planning d'activité est donné aux familles en début de semaine pour la semaine par groupes
Une autorisation signée par les parents est obligatoire pour les sorties exceptionnelles (journées à l'extérieur du centre : pique-nique, cinéma, parc de jeu...)

Les autorisations seront données au minimum :

- 3 jours ouvrés avant pour les sorties (exemple le lundi soir pour une sortie le mercredi)
- 5 jours ouvrés avant les campings (exemple le mercredi soir pour un départ le lundi)

Un appel ou un mail sera envoyé aux enfants non présents les jours précédents les sorties ou les campings.

Les enfants ne pourront pas être pris en charge sans cette autorisation signée.

11. SECURITE / SANTE

Un registre d'infirmerie est tenu sur place.

Tous les soins et maux constatés sont enregistrés et signalés aux parents.

L'équipe d'animation et le directeur ne sont pas habilités à administrer des médicaments sauf si les parents signent un protocole et transmettent une ordonnance médicale.